

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 mars 2016

CP2016_03_10
id. 2315

L'an deux mille seize le vingt cinq mars , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) :

Mme BAREGES

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**CONVENTION ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE
LA COMMUNICATION ET LE DÉPARTEMENT DE TARN-ET-
GARONNE POUR LA MISE À DISPOSITION DES FICHIERS
D'INDEXATION DES REGISTRES MATRICULES POUR
L'OPÉRATION "GRAND MÉMORIAL"**

A l'occasion des commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale, les Archives départementales ont répondu à l'appel du ministère de la Culture, du ministère chargé des Anciens Combattants et de l'Assemblée des Départements de France, pour la constitution d'un Grand Mémorial numérique.

La numérisation et la mise en ligne des registres ~~matricules de recrutement~~ militaire de 1865 à 1921 ont constitué la première étape de ce projet mémoriel.

L'indexation nominative des états signalétiques et des services des soldats contenus dans les registres des classes 1887 à 1921 en est la deuxième étape. Réalisée au début de cette année, elle a débouché sur la constitution d'une base de données interrogeable sur le nom du soldat et sur d'autres éléments de sa vie personnelle et professionnelle. Cet outil de recherche intéressera autant les généalogistes, les historiens, le grand public que les collectivités qui peuvent ainsi dresser la liste de leurs « enfants » partis au front.

Cette base de données est destinée à intégrer le Grand Mémorial numérique, accessible via le portail www.culture.fr, et à rejoindre ainsi l'ensemble des bases fournies par les autres Conseils départementaux (Archives départementales).

L'interrogation pourra se faire depuis le portail national ou depuis le site des Archives de Tarn-et-Garonne. Les résultats de recherche renverront pour la consultation des images proprement dites (le feuillet matricule du soldat) vers le site internet des Archives départementales.

Le projet de convention de participation à l'opération « Grand Mémorial » proposé par le Ministère de la Culture aux services d'archives prévoit :

- les conditions de la mise à disposition : la liste des données concernées, les modalités techniques de transmission, le principe de gratuité et la durée de la convention (périodes de 5 ans par tacite reconduction) ;
- les conditions de l'utilisation : une utilisation strictement limitée au Grand Mémorial, sans possibilité de délivrer de copie à des tiers ou de concéder un droit de réutilisation de la base, l'accord préalable du département est demandé avant toute correction et les demandes de cession ou de réutilisation par des tiers seront redirigées vers lui ;
- le respect du cadre réglementaire fixé par la CNIL : la réutilisation à des fins commerciales est interdite, la consultation et la reproduction sont libres, aucune donnée sensible n'a été indexée, le droit d'accès, de rectification, d'opposition des personnes peut s'appliquer, et la sécurité et l'intégrité des données sont assurées.

Le cadre réglementaire et les modalités d'utilisation des données sont clairement établis, et les données prêtes à être exploitées.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les stipulations susvisées, la convention entre le Ministère de la culture et de la communication et le Département de Tarn-et-Garonne pour à la mise à disposition des fichiers d'indexation des registres matricules pour l'opération « Grand Mémorial » ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC